Commission



TRAVAUX

3 novembre 2021

Maintenance Eclairage public



Pré-diagnostic



RECENSEMENT & CARTOGRAPHIE CONNAITRE SON PATRIMOINE

Le SIDEC a réalisé :

- le recensement en interne et en externe du patrimoine d'éclairage public des communes rurales et urbaines sur l'ensemble du département
- la caractérisation du patrimoine relevé
- l'intégration dans un outil métier dédié géré par le SIDEC GEOLux
- la mise à disposition des données éclairage public à l'ensemble des communes sur le SIG départemental www.geojura.fr

Les chiffres clés :

- 62 000 : Nombre de points lumineux soit 4,2 habitants / Pt Lx
- 104 W : Puissance moyenne d'un point lumineux
- 30 % du parc d'éclairage est encore considéré comme vétuste
- 3,6 Millions € : Coût estimé lié à la consommation électrique soit 13,8 € / Hab



Exemple du

SIDEC (Jura)







LE SIDEC, CHEF D'EXPLOITATION DU SERVICE EP

L'essentiel du service :

- identification des ouvrages sur support
- maintenance préventive des sources et coffrets
- service de dépannage des installations avec délais contractuels
- ✓ désignation d'un Chargé d'Exploitation au sein de l'entreprise attributaire
- ✓ gestion des DT/DICT liées à l'éclairage public
- ✓ suivi des consommations électriques de l'éclairage public
- ✓ groupement d'achat d'électricité et l'optimisation des contrats
- √ assistance technique, conseil, veille



- Convention de 6 ans entre la Commune et le SIDEC
- Cotisation annuelle maximale : 18 € /point lumineux, pondérée de l'empreinte nocturne ®



Prestations confiées par le SIDEC à des entreprises principalement locales







ETAPES DE LA MISE EN PLACE DU SERVICE

Exemple du SIDEC (Jura)





Exemple du SIDEC (Jura)

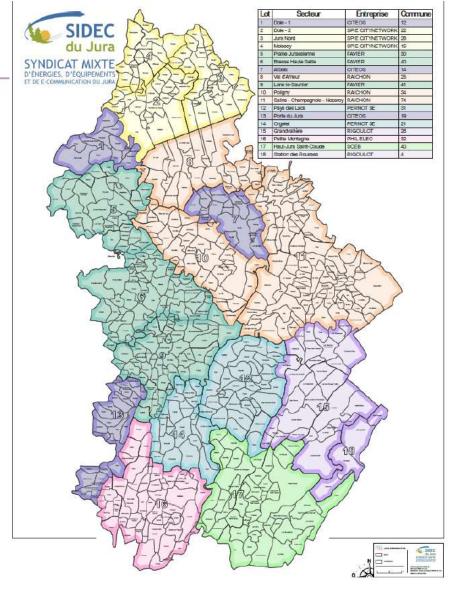
Délais d'intervention :

4 Heures en urgence (candélabre à terre, ...)

4 jours pour une rue complète

15 jours pour un point lumineux

Déclaration de la panne rédigée en mairie



Maintenance organisée autour de 8 entreprises locales impliquées et professionnelles

- ✓ Marché à BDC de 4 ans avec 18 lots
- ✓ Un montant de prestations de 500 k€ /an sur le jura pour les entreprises
- ✓ Un service de proximité
- Des clauses contractuelles respectées (délais, astreintes)
- Au fil du temps, l'accompagnement des électriciens locaux permet une montée en compétence et la sécurisation des interventions





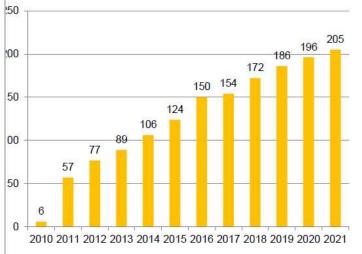


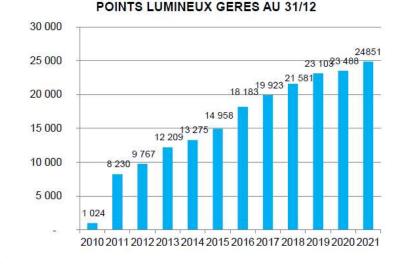


Exemple du SIDEC (Jura)

EVOLUTION DES ADHESIONS AU SERVICE E.LUM ®







Mise en œuvre opérationnelle en 2011

- Nombre de communes adhérentes : 205 communes
- Nombre de points lumineux gérés : 24 851
- Nombre d'armoires gérées : 1 600

1 600 interventions curatives annuelles

- √ 7 000 opérations préventives annuelles
- ✓ 2 756 réponses aux DT/DICT, assurées par les entreprises









Exemple du SIDEC (Jura)

CALCUL DU COUT D'ADHESION A E.LUM®

Eléments rentrant dans le coût d'adhésion : liste des principaux postes

COÛTS INTERNES - FRAIS SIDEC :

- Charges agents SIDEC (Salaires 1 agent administratif et 1 agent technique, soit 2 ETP, frais véhicule, carburants,...)
- Logiciel GEOLux (Licence, maintenance logiciel, assistance, logiciel Nomade,...)
- Communication (Vidéos, Docs d'appel,...)

COÛTS EXTERNES - FRAIS PRESTATIONS ENTREPRISES :

- Frais repérage des ouvrages sur site (étiquetages points, armoires,...// 12 ans)
- Frais maintenance préventive (systématiques, nettoyages,...// 4 ans)
- Frais maintenance curative (dépannages, mises en sécurité,... en fonction des délais)









Exemple du SIDEC (Jura)

PLAN D'EXPLOITATION ACTION ELUM 2018-2024							
PLAN D EXPLOITATION ACTION ELGIN 2010-2024							
ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	202
NBRE D'ADHERENTS	172	186	194	220	240	260	28
NBRE DE POINTS GERES	21 581	23 103	23 488	26 000	28 000	30 000	32 00
COUT FIXE DU SERVICE AU POINT LUMINEUX	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00€	18.00 t
TAUX VETUSTE PTS LX	47%	43%	34%	31%	27%	23%	209
TAUX PTS LX - LED	3%	3.7%	4,4%	8%	15%	25%	359
TAUX PANNES	7.30%	7.80%	6.90%	6.40%	6.00%	5. 70%	5.509
CHARGES GENERALES SIDEC	95 000 €	95 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	105 000
POSTE TECHNICIEN	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00€	50 000.00€	50 000.00€	55 000.00 ŧ
POSTE ADMINISTRATIF	25 000.00 €	25 000.00 €	30 000.00€	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00€	30 000.00
FRAIS GENERAUX SIDEC, DEPLACEMENTS, ESSENCE, VEHICULE, MATERIEL	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00
LOGICIEL GEOLux (Pour activité elum)	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00€	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00€	10 000.00
CHARGES LIEES AUX PRESTATIONS AUX ENTREPRISES	255 589 €	435 576 €	400 135 €	410 000 €	330 000 €	445 000 €	465 000
RECETTES: ADHESIONS / REMUNERATIONS / REDEVANCES	422 683 €	449 461 €	482 891 €	505 000 €	540 000 €	570 000 €	600 000
BILAN ANNUEL	72 094 €	- 81 114 €	- 17 244 €	- 5 000 €	110 000 €	25 000 €	30 000 (

Bilan annuel moyen de 10 200 €

COÛTS LISSES SUR 6 ANS ET AU RYTHME DES ADHESIONS











TIRER DES ENSEIGNEMENTS

- CONNAITRE SON PATRIMOINE : la première étape indispensable
 - Vétusté des ouvrages (Points lumineux, armoires, réseau...)
 - **Typologie** (proportion par types de source SHP/ LED, marques/modèles luminaires,...)
 - Commandes d'allumage (Horloges,...)
 - Alimentation et protections (aérien/souterrain, réseau EP séparé du réseau de distribution,...)
- ANALYSER LES PRATIQUES ET LE TISSU LOCAL
- PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS D'EXPERIENCE SUR LE MATERIEL PRECONISE LORS DES TRAVAUX
- ENCADRER LES ENTREPRISES ET SUIVRE LEURS INTERVENTIONS
- METTRE EN PLACE DES OUTILS DE COMMUNICATION ADAPTES



En réponse au sondage réalisé en mai 2021 :

539 questionnaires envoyés

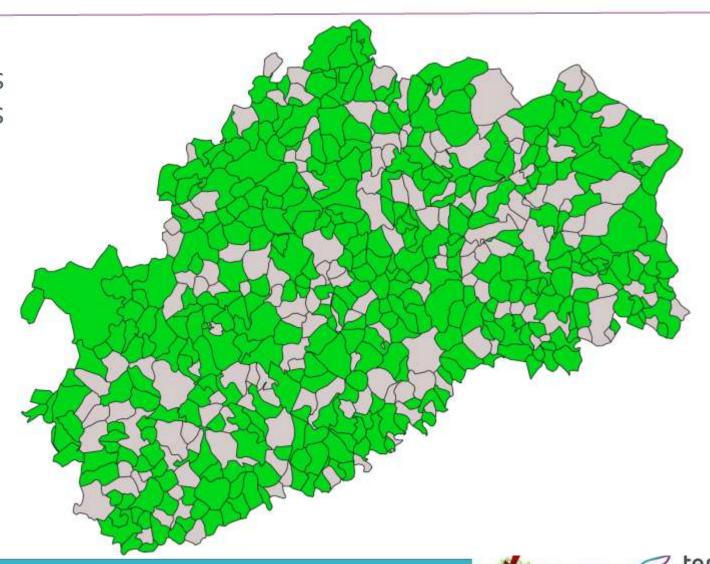
390 questionnaires retournés

331 communes n'ont pas de contrat de maintenance

A la question « Seriez vous intéressé pour un service de gestion de l'éclairage public assuré par le SIED 70 ? »

	OUI	NON	Pas dans l'immédiat	Sans réponse
Maintenance préventive des installations	107	89	149	45
Mise en place d'un outil de gestion de la base de données et des dépannages	118	109	110	53
Maintenance corrective des installations	147	77	127	39
Mise en place d'un SIG dédié accessible via Internet	151	84	102	53
Réalisation du géoréférencement de classe A des ouvrages	160	74	97	59
Réponse aux DT-DICT	170	78	91	51

Cartographie des réponses au questionnaire par les communes

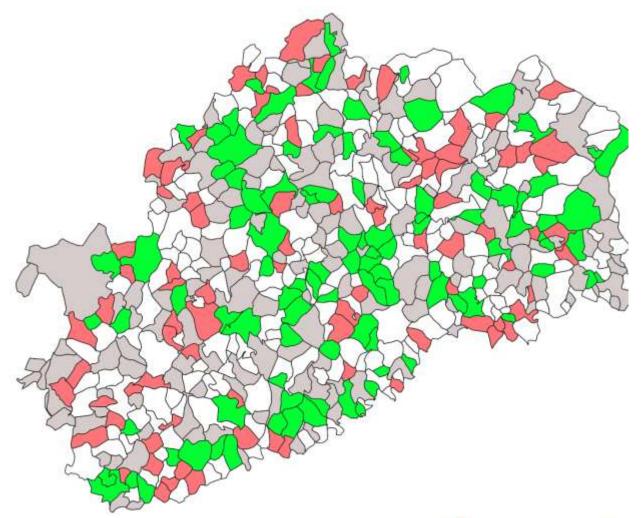


A la question « Seriez vous intéressé pour un service des maintenance préventive assuré par le SIED 70 ? »



Non

Pas dans l'immédiat



Proposition de stratégie de déploiement du service :

Proposer une prestation de services aux collectivités (pas de transfert de compétence)

Cibler les communes où le SIED 70 perçoit la TCFE (petites communes) et où un besoin est ressenti (services techniques pour les communes plus importantes)

Mise en avant d'un service « clef en main » et surtout efficace (exemplarité à assurer sur les premières communes adhérentes)

Montée en puissance du service auprès des collectivités attendue grâce à la communication et le bouche à oreille

Déficit financier du service à prendre en compte pour les premières années

<u>Calendrier de déploiement du service</u>:

Fin 2021, envoi d'un courrier à l'ensemble des communes par la maintenance en indiquant :

- le coût de la prestation globale (15€ / an / point lumineux, pour une souscription en 2021 ou début 2022)
- une durée d'engagement de 3 ans,
- les prestations assurées :
 - ✓ un diagnostic de l'installation (relevé des points lumineux, vétusté, protection des personnes, puissance installée, consommation, puissances souscrites, ...),
 - ✓ le géoréférencement des réseaux « sensibles », de classe A, (précision inférieure à 40 cm), obligatoire au 01/01/2019 pour les zones urbaines et au 01/01/2026 pour les zones rurales,
 - ✓ la maintenance préventive et curative (hors sinistres),
 - √ les réponses aux DT-DICT,
 - ✓ la mise à disposition, à terme, d'un logiciel (site internet) avec interface vers le SIED70,
 - ✓ Installation et dépose des illuminations temporaires de Noël.

Réponse demandée pour fin janvier 2022 décembre 2021



En fonction du nombre de réponses positives :

Dimensionnement du service maintenance éclairage public :

recrutement (technique, administratif)
mise en place d'un SIG (en interne ou en externe)
réponse aux DT-DICT (en interne ou externe)
achat ou développement en interne d'un logiciel de suivi
astreinte ?

Lancement des consultations des entreprises de travaux pour une attribution des marchés à l'été 2022.

Marché dédié, maintenance <u>ET</u> rénovation. Lots géographiques de taille réduite pour permettre une réponse des artisans locaux.

Mise en place du service aux collectivités pour le 3^{ème} trimestre 2022

Perspectives à terme :

Basculer sur un transfert de compétence pour permettre aux collectivités :

- _ une meilleure prise en charge de certains investissements par le SIED 70,
- _ une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement (négociations tarifaires, groupement d'achat, investissements programmés, ...)

Optimiser les coûts de fonctionnement en augmentant le nombre d'adhésions

Nouveau marché de travaux

Travaux sur le réseau syndical d'électricité, sur les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques :

Ancien accord cadre passé en janvier 2019, pour une durée ferme de 2 ans et reconductible tacitement de 4 périodes de 1 an.

11 lots géographiques et 1 lot financier (lot n°12) pour les opérations > 100 k€ (plusieurs chantiers distants au maximum de 15 kms)

Marchés subséquents pour les lots géographiques attribués pour une durée d'un an.

Les offres retenues étaient les offres économiquement les plus avantageuses appréciées en fonction du seul critère « prix ». Critère apprécié sur la base de 6 coefficients multiplicateurs remis par les candidats, et des quantités d'un chantier annuel moyen.

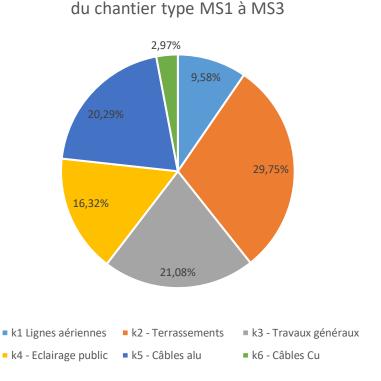
Les 10 titulaires de l'ancien accord cadre :

	Entreprise	Adresse	Lot 12	Autres lots
1	SPIE CityNetworks	4 Rue du Gros Chêne - 88 380 ARCHES	/	1, 2, 3
2	BOIRON SAS	FALLIERES - 88200 SAINT-NABORD	/	1, 7, 8, 9, 10
3	SOBECA	rue de Quercus - 25320 CHEMAUDIN	OUI	Tous
4	ENGIE INEO	Agence Champagne Ardenne - BP 12 - 10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	OUI	Tous
5	SBTP / SNCTP	8, avenue d'Arsonval - BP 8102 - 01008 BOURG-EN-BRESSE ZAE Cap Nord- 10 Rue du Dr QUIGNARD - 21000 DIJON	OUI	Tous
6	HAEFELI	ZAC de la saline - Rue des berniers - 70200 LURE CEDEX	OUI	2, 3, 4, 5, 6, 11
7	SPIE CityNetwork	3b rue de la Cray - ZI la Cray - 25420 VOUJEAUCOURT	OUI	4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11
8	SERPOLLET	15 rue du Bailly - ZAE Capnord - BP 57514 -21075 DIJON	OUI	Tous
9	SOGEA FC	3, rue des Glycines - 25110 BAUMES-LES-DAMES	OUI	Tous
10	DEMONGEOT	12 Rue de Cluj -BP 47443 - 21074 DIJON CEDEX	OUI	Tous

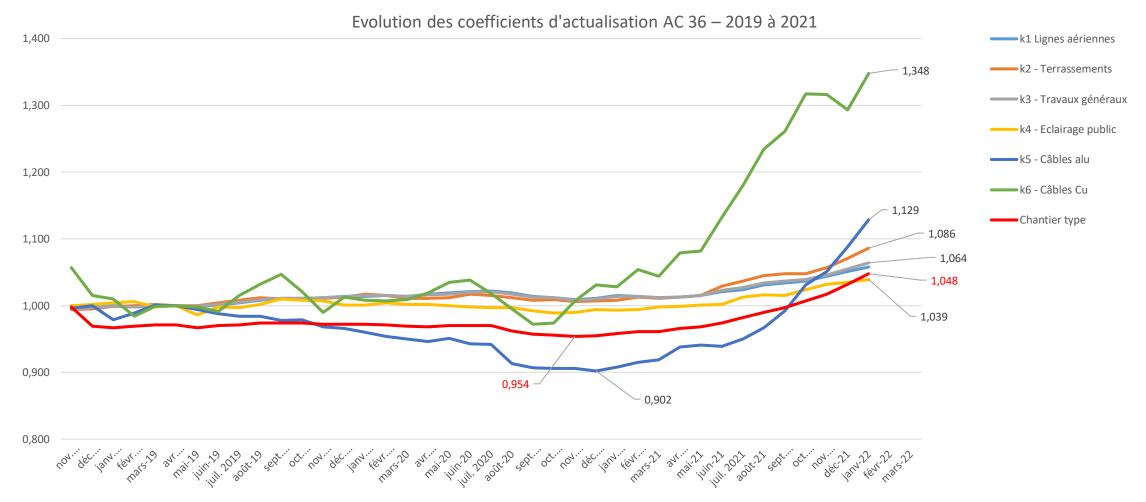
Chaque chapitre de prix est actualisé mensuellement en fonction d'indices

Formule type: K = Ind (m-5) / Ind (0)

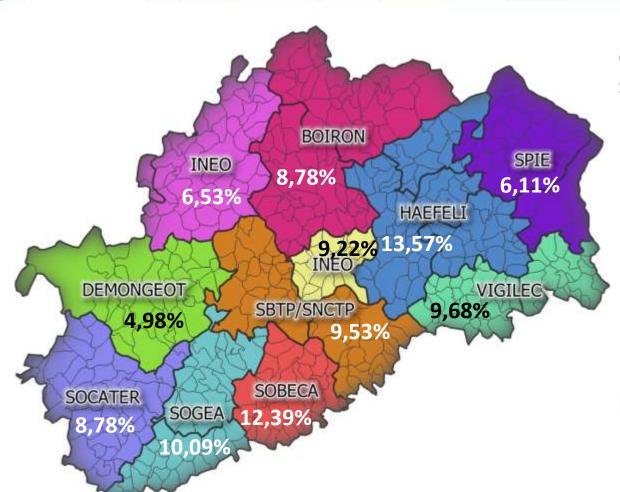
Ind 0 : indice au mois d'établissement des prix du BPU (novembre 2018) Ind(m-5) : indice 5 mois avant l'ordre de service



Répartition des articles







- Un système d'accord cadre et de bons de commande qui correspond aux besoins du syndicat (réactivité),
- 10 titulaires pour 11 lots, une entente inévitable,
- Depuis 3 ans, les titulaires de chaque lot sont identiques,
- un lot 12 qui ne répond plus à son objectif financier,
- des volumes de travaux déséquilibrés (en quantité de dossiers et en volume financier)

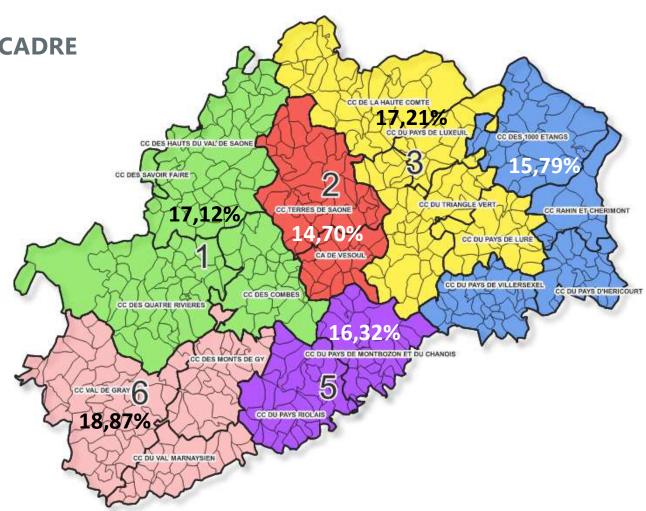
La non reconduction de l'accord cadre a été notifiée aux titulaires le 6 octobre.

PRINCIPALES EVOLUTIONS DU NOUVEL ACCORD-CADRE

6 lots géographiques au lieu de 11

Harmonisation du poids des lots

Réduction du nombre de titulaires des marchés subséquents pour favoriser la la concurrence et améliorer les résultats des consultations d'un 7ème lot financier.



- <u>Maintien du principe d'accord-cadre de 6 ans (2 ans + 4 x 1 an renouvelables), et des marchés subséquents d'un an pour des lots géographiques,</u>
- <u>Réduire le plafond des opérations éligibles au lot financier</u>, de 100 k€ à 75 k€, pour des regroupements de chantier distant au plus de <u>20 kilomètres (au lieu de 15)</u>,
- <u>Limiter à 2 le nombre de lots par titulaires</u> des marchés subséquents,
- <u>Maintien des pénalités</u>, plafonnées à 25% du montant des travaux. Pénalité forfaitaire créée pour non mise en place des panneaux de chantier,
- <u>Pondérer les notes des candidats en tenant compte des capacités, de la qualité et des délais</u> des travaux exécutés pour le compte du syndicat.





Le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône vous remercie de votre compréhension pour la gêne occasionnée par ces travaux







Critères de jugement des offres de l'accord-cadre inchangés Lots géographiques n°1 à 6

Critères	Pondération
Valeur technique	70%
Non pas les moyens dont l'entreprise dispose mais ceux qu'elle est en mesure d'affecter au marché	
✓ Moyens humains affectés à la mission	
✓ Moyens matériels affectés à la mission	
Performance en matière de protection de l'environnement	

Toute note inférieure à 20/100 est éliminatoire Les entreprises ayant obtenu une note supérieure à 50/100 sur chaque lot seront retenues

Lot financier n°7 (inchangés)

Critères		
• Prix	50%	
Noté sur la base d'un chantier type représentatif des travaux		
Valeur technique		
Non pas les moyens dont l'entreprise dispose mais ceux qu'elle est en mesure d'affecter au marché		
✓ Moyens humains affectés à la mission	(20%)	
✓ Moyens matériels affectés à la mission	(10%)	
Performance en matière de protection de l'environnement	20%	

Les douze entreprises ayant obtenu les notes les plus élevées et supérieures à 50/100 seront retenues

Critères de jugement des offres des marchés subséquent revus pour l'ensemble des lots (anciennement uniquement sur le prix)

Lots n°1 à 6:

Critères	Pondération
• Prix	60%
Noté sur la base d'un chantier type représentatif des travaux	
Valeur technique	
Non pas les moyens humains et matériels dont l'entreprise dispose mais ceux qu'elle est en mesure d'affecter au marché Evalué pour le MS1 sur le mémoire technique de l'accord-cadre	
 Qualité des travaux réalisés 100/100 lors de MS1. Evolutive par la suite 	20%

Lots n°7 financier:

Critères	Pondération
• Prix	80%
 Qualité des travaux réalisés 100/100 lors de la 1^{ère} consultation. Evolutive par la suite 	

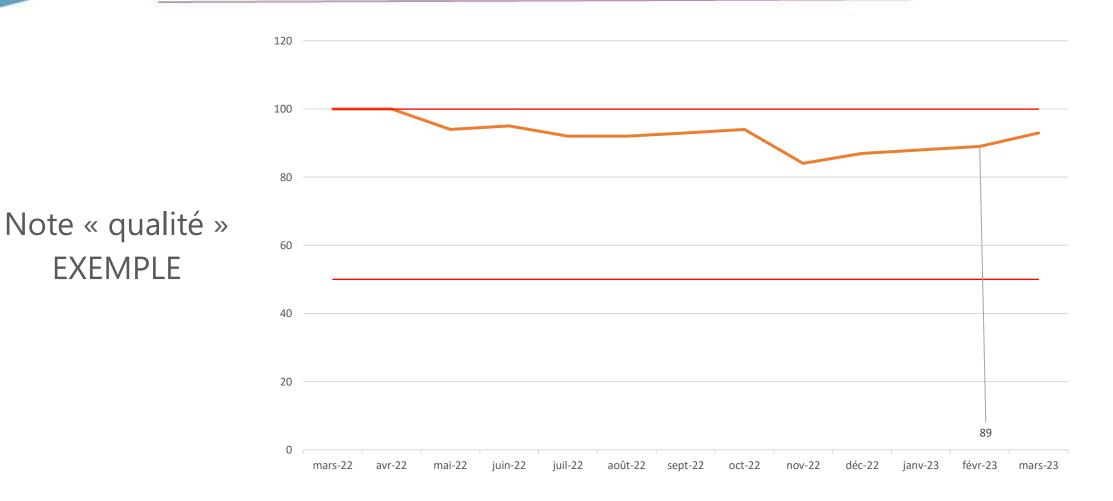
Note « qualité »

Fixée à 100 au début de marché, elle évolue avec le marché et la qualité Des prestations des titulaires.

Elle se situe entre un plafond de 100/100 et un plancher de 50/100,

- 3 points pour chaque affaire en retard (quelque soit le retard)
- 10 point pour chaque mise en demeure ou application de la garantie décennale
- + 1 point pour chaque affaire qui respecte l'intégralité des délais

Cette note « qualité » sera consultable au jour le jour par les entreprises. Elle sera figée avant chaque consultation et précisée aux titulaires.





EXEMPLE

- Conserver la possibilité de sous-traitance des terrassements, mais <u>refuser la sous-traitance des</u> <u>travaux électriques</u>, en application de l'article L 2193-3 du code de la commande publique :

Le titulaire d'un marché peut, sous sa responsabilité, sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations de son marché, dans les conditions fixées par le présent chapitre. <u>Toutefois, l'acheteur peut exiger que certaines tâches essentielles du marché soient effectuées directement par le titulaire.</u>

- La co-traitance reste possible.
- Modifier les acomptes pour garantir la terminaison des travaux et l'envoi des documents

Actuel	< 50 k€	> 50 k€
1 ^{er} acompte	50%	30%
2 ^{ème} acompte	/	60%
3 ^{ème} acompte	80% à l'AMEO	80% à l'AMEO
Solde	DGT	DGT

Projet	< 50 k€	> 50 k€
1 ^{er} acompte	60%	30%
2 ^{ème} acompte	/	60%
3 ^{ème} acompte	80% 85% à la mise sous tension	80% 85% à la mise sous tension
Solde	DGT	DGT

- <u>Intégrer des articles au bordereau pour les investigations complémentaires (IC) et opérations de localisation des réseaux existants</u>, conformément à la législation DT/DICT et au CCAG travaux.

Article R554-23 du Code de l'Environnement

Lorsque des <u>investigations complémentaires</u> n'ont pas à être réalisées en application du II du présent article, <u>le responsable du projet procède à des opérations de localisation à sa propre charge</u> lorsqu'il l'estime nécessaire. C'est notamment le cas lorsque l'incertitude sur la localisation d'un ouvrage ou tronçon d'ouvrage souterrain en service est susceptible de remettre en cause le projet de travaux ou la sécurité. <u>Les opérations de localisation font, le cas échéant, l'objet de clauses financières spécifiques dans le marché de travaux ou sont prévues dans un lot séparé du marché de travaux ou dans un marché séparé ...</u>

Article 27.3.1. du CCAG travaux

Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître d'ouvrage ou de tierces personnes, <u>le maître d'ouvrage prend à sa charge les sondages préalables</u> en trois dimensions des ouvrages souterrains

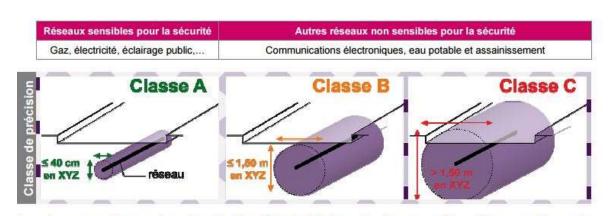
Article 27.3.2. du CCAG travaux

<u>Les travaux de piquetages sont payés et effectués sous la responsabilité du maître d'ouvrage</u> conformément à la réglementation applicable.

S'ils n'ont pas été réalisés préalablement par le maître d'ouvrage, les documents particuliers du marché prévoient explicitement leur exécution par le titulaire sous la responsabilité du maître d'ouvrage, ainsi que la rémunération associée.

Les IC sont obligatoires sur les réseaux sensibles de classe B ou C, en unités urbaines, En cas de dispense d'IC, si des réseaux de classe B ou C sont présents (sensibles ou pas), des clauses techniques et financières doivent être prévues dans le marché.

- En phase étude, préalablement à la phase travaux, pour permettre notamment de valider le tracé des réseaux à construire et d'éviter une augmentation du coût du chantier,
- En phase travaux, lors de croisements de réseau non répertoriés
- <u>Prestations soumises à l'approbation du</u> <u>syndicat avant réalisation</u>



Les réseaux sensibles en classe B ou C doivent faire l'objet d'investigations complémentaires pour être en classe A (à la charge du maître d'ouvrage et/ou du gestionnaire de réseaux). Tout réseau neuf doit être localisé en classe A.

Marché de travaux

Création de nouveaux prix au bordereau, selon la norme NF XP S70-003 :

P1 : <u>Localisation de réseau enterré par procédé sans fouille</u> quel que soit la technique permettant d'atteindre une précision en x, y, z, de classe A – Prix ml de réseau localisé.

P2 : <u>Travaux ponctuels de localisation de réseau enterré (classes B ou C) réalisés hors chantier par des techniques de terrassement mécaniques et manuelles - Forfait par localisation</u>

P3 : <u>Travaux ponctuels de localisation de réseau enterré (classes B ou C) réalisés en phase chantier par des techniques de terrassement mécaniques et manuelles - Forfait par localisation</u>

P4 : <u>Exécution du marquage-piquetage</u>, y compris le compte rendu de marquage piquetage, le reportage photographique et sa maintenance pendant la durée des travaux. Prix ml de tranchée projetée.

Marché de travaux

En parallèle, création d'un marché pour les travaux exclusifs EP

- lots géographiques moins importants (réponse possible des entreprises locales, y compris en sous-traitance),
- Travaux de rénovation et d'ajouts de points lumineux
- Travaux de maintenance intégrés

A terme, nécessité de créer un marché de géo-référencement de réseaux (sensibles en Classe A)

Marché de travaux

3 novembre : Commission Travaux

17 novembre: Validation du DCE par le Bureau syndical

Fin novembre: Consultation de l'accord-cadre

Fin janvier : Remise des offres de l'accord-cadre et du lot n°7

Début février : CAO, notification marchés et consultation MS1 des lots n°1 à 6

Fin février : Remise des offres du MS1

Mi-mars: CAO

Fin mars: Notification du MS1





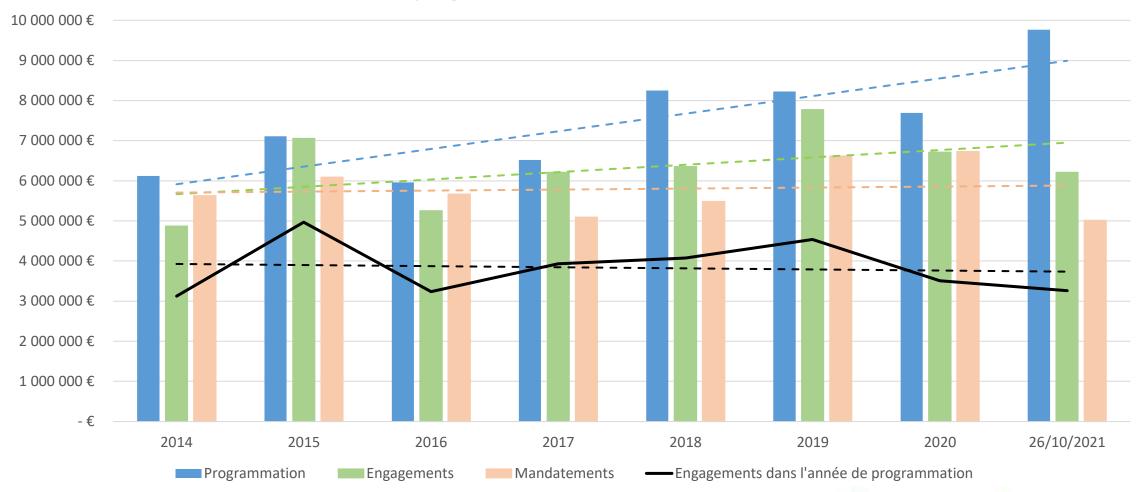
Situation de la programmation au 15 juillet 2021

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (BS 2021)	Montant HTVA des travaux proposés le 15/07/2021	Montant total HTVA des travaux acceptés en 2021	Montant HTV programmation 202		Travaux en attente de programmation
TRAVAUX SU	UR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTR	ICITE					
	tranche A/B : renforcement	1 310 000 €	2 880 €	1 381 585 €	-71 585 €	-5,46%	597 156 €
	tranche A/B : extension	330 000 €		331 544 €	-1 544 €	-0,47%	- €
FACE	tranche S : sécurisation fils BT nus	640 000 €		691 382 €	-51 382 €	0.100/	515 909 €
	tranche S': sécurisation fils BT nus de faibles sections	040 000 €		091 302 €	-51 302 €	-9, 18%	515 909 €
	tranche C : aménagement esthétique	470 000 €		517 700 €	-47 700 €	-10,15%	- €
	renforcement et sécurisation hors FACÉ	300 000 €		0€	300 000 €	100,00%	- €
	aménagement esthétique A8	860 000 €		904 425 €	-44 425 €	-5, 17%	- €
Sdpe	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	3 620 150 €	1 357 077 €	3 137 799 €	482 351 €	37,10%	745 761 €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	2 994 350 €	335 000 €	2 612 436 €	381 914 €	19,10%	- €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	300 000 €	56 940 €	191 289 €	108 711 €	36,24%	- €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		10 824 500 €	1 751 897 €	10 133 860 €	690 640 €	6,38%	1 858 826 €

Situation de la programmation au 15 juillet 2021

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA sans FIMO des travaux du programme (BS 2021)	Montant HTVA des travaux proposés le 15/07/2021	Montant total HTVA des travaux acceptés en 2021	Montant HTVA de programmation 2021 disponible		Travaux en attente de programmation		
/=0=100=									
INVESTISSE	MENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :				T	ī	Т		
S _{EP}	Eclairage public : optimisation	915 000 €	145 041 €	472 785 €	442 215 €	48,33%	- €		
OEP	Eclairage public	1 085 000 €	135 510 €	1 393 123 €	-308 123 €	-33,67%	103 651 €		
S _{GCT}	Génie civil communications électroniques	1 070 000 €	179 525 €	995 894 €	74 106 €	8,10%	80 143 €		
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		3 070 000 €	460 076 €	2 861 802 €	208 198 €	6,78%	183 794 €		
Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage		Montant global de la participation du SIED 70 (BS 2021)	Montant HTVA des travaux proposés le 15/07/2021	Montant total HTVA des travaux acceptés en 2021	Montant HTV programmation 2021		Travaux en attente de programmation		
Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage									
Participation	n du SIED 70	900 000 €	169 450 €	278 807 €	621 193 €	69,02%	- €		

Evolution de la programmation et de la réalisation des travaux



Travaux à programmer le 17 novembre :

Extension: 1 036 000€

Les travaux inscrits fin 2021 seront payés en 2022. Eclairage public et GC télécommunications dans l'enveloppe budgétaire.

<u>Travaux en attente de programmation - Prospective 2022</u>

Enfouissement: 1 250 000€

Renforcement: 640 000€

Sécurisation : 855 000€

ENFOUISSEMENTS DE RESEAUX – Mise en œuvre d'un appel à projets annuel

Nouvelles dispositions exposées à la commission du 30 juin et validées par le Bureau Syndical le 15 juillet :

Les projets seront à déposer avant le 1er février de l'année N avec une dotation annoncée au dernier trimestre de l'année N-1 (dotation annoncée 2022 : 1 500 000€ HT de travaux – A confirmer lors du DOB).

Les travaux sont à réaliser dans les 2 ans (année N et N+1).

Taux de subvention :

- si TCFE perçue par le SIED 70 : 70 % sur 2022 (actuellement 80%),
- si pas de TCFE perçue par le SIED 70 : 40% (actuellement 35%).

Limitation de l'enveloppe des travaux par commune de 120 000 € HT par an.

Possibilité de réalisation des travaux dans l'année, en dehors de l'appel à projets, avec un financement de 25% seulement.

Jury de l'appel à projets : commission travaux constituée en jury

Critères de sélection

Critères de sélection	Observations	Note (100 points + 50 points maxi de bonification)
Coordination voirie après l'enfouissement	Détail technique et financier des travaux à fournir (planning, demande et accord de financement,)	25 points
Coordination autres réseaux	Détail technique et financier des travaux à fournir (planning, demande et accord de financement,)	20 points
Situation des travaux	Centre bourg, proximité de bâtiments patrimoniaux	15 points
Date de demande initiale	Bonification. Dossier prioritaire à partir de la 3 ^{ème} année, même sans coordination	0 points année 1 30 points année 2
Age du réseau à déposer		< 10 ans : 0 point Entre 10 et 20 ans : 5 points > 20 ans : 10 points
Fils nus à déposer	Bonification, en lien avec la fin des sécurisations souterraine non contraintes	20 points
Commune rurale ou urbaine		Rurale : 10 points Urbaine : 5 points

Programmation pluriannuelle PPI ENEDIS – SIED 70

Programmation pluriannuelle

Le PPI - Engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution sur les zones prioritaires identifiées - Septembre - 80 %√

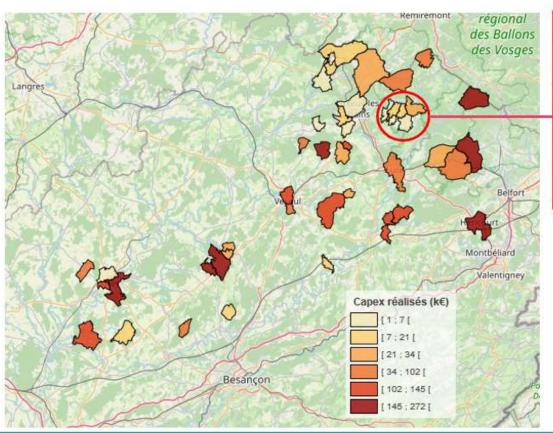
Synthèse AODE AODE: SIED-70 Dates: du 01/01/2020 au 31/12/2023 3025 k€ Total Capex (k€) Prévu Réalisé 2023 Année 5 700 3 025 3 025 1 836 1 189 Total réalisé Seuil haut 49% 2802 Seuil bas 30% 1711

Détail par segment Annexe 2A du contrat

	Prévu Total	Réalisé Total	%	Prévu 2020	Réalisé 2020	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023	Réalisé 2023
Total	5 700	3 025	53%	1 471	1 836	1 478	1 189	1 508	0	1 243	0
Climatique	1 762	725	41%	425	343	446	382	446	0	446	0
Modernisation des réseaux	3 938	2 299	58%	1 046	1 492	1 032	807	1 062	0	798	0

Programmation pluriannuelle

Localisation géographique des affaires inscrites 2021





Programmation pluriannuelle

Engagements du SIED 70

Leviers	Quantité sur la durée du PPI (4 ans)	Traitement annuel	2020	30/09/2021	Total
Sécurisation de lignes aériennes BT fils nus	12 km traités	3 km traités	8,32 km	2,98 km	11,30 km
Enfouissement de lignes aériennes BT	20 km déposés	5 km déposés	10,51 km	4,15 km	14,66 km

Année	Linéaire de fils nus déposés	Linéaire de torsadé déposés	TOTAL	Taux de sécurisation
2020	8,32 km	10,51 km	18,83 km	44,17%
30/09/2021	2,98 km	4,15 km	7,13 km	41,80%
TOTAL	11,3 km	14,66 km	25,96 km	43,52 %

Par convention, le syndicat s'est engagé sur un taux de 30% de sécurisation



Suppression des 41 cabines existantes sur le territoire desservi par la SICAE-EST sous maitrise d'ouvrage du SIED 70.

Financement: 70% SIED 70 - 30% SICAE-EST

Critères de priorisation :

- -Vétusté de l'ouvrage, risques HTA (30%)
- Coordination, contraintes électriques (20%)
- En agglomération (10%)
- A proximité du patrimoine (10%)
- Dans un périmètre MH (5%)

<u>Programme 2019</u> (100 0000€) LA QUARTE – Travaux terminés

Programme 2020 : (800 000€)

CHARIEZ – Travaux terminés

ORMOY – Travaux terminés

MALVILERS – Travaux terminés

SOING-CUBRY-CHARENTENAY (Cubry) – Travaux terminés

ECHENOZ-LE-SEC – Travaux terminés

VALLEROIS-LE-BOIS: Travaux en cours

VELLEFAUX: Travaux en cours

Programme 2021: (700 000€)

BOURSIERES

VELLE LE CHATEL

NOROY LES JUSSEY

MAGNY LES JUSSEY

PIERRECOURT x 2

SOING-CUBRY-CHARENTENAY (Moulin)

VOUGECOURT

Dossiers validés par le Bureau Syndical du 15 juillet 2021

Travaux à envisager fin 2021 et courant 2022.

Très forte augmentation des délais d'approvisionnement pour les postes de transformation et les transformateurs.

Programme 2022:

FOUVENT SAINT ANDOCHE, CHANTES, CHARMES SAINT VALBERT, MOLAY, RAINCOURT, LA ROCHE MOREY

Questions diverses

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE



Tél : 03 84 77 00 00

E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : sied70.fr